



décomatic s.a.

Impression et transformation de films plastiques

La Verpillière
105 salariés

www.decomatic-sa.fr

Représentée par
Jean-Luc ALLÈGRE,
Directeur du site

jl.allegre@decomatic.fr

et Jean-Christophe MILLIAT,
Responsable technique et
management de l'environnement

jc.milliat@decomatic.fr

Descriptif de l'action réalisée en 2013 :

Amélioration des conditions de travail ; contrat avec la CARSAT sur 3 ans (2013 – 2015)

Éléments ayant motivé le choix de l'action :

- Diminution des contraintes gestuelles permettant une diminution de la fréquence et de la gravité des accidents du travail
- Maintien dans l'emploi des personnes seniors

Indicateurs de suivi/résultats atteints :

Réalisation du programme prévu pour 2013 :

- Formation sécurité routière de l'ensemble du personnel
- Aménagement d'une nouvelle aire de stockage déchets
- Achat de matériel de manutention et d'aide
- Formation au travail en hauteur nacelle

Moyens mobilisés pour sa mise en place :

Budget financier : 115 000 €

Moyens humains :

- En externe : 1 ergonomiste
- En interne : 2 représentants du CHSCT, le responsable d'atelier, 2 chefs d'équipe.

Témoignage de Jean-Christophe MILLIAT :

« Après avoir vérifié la conformité de nos produits à la directive REACH, nous avons souhaité continuer notre politique de la sécurité pour nos salariés. Nous avons ainsi élaboré un programme d'interventions et de formations de nos salariés formalisé par un contrat avec la CARSAT. De nombreuses actions permettant de diminuer les accidents du travail ont été réalisées et vont continuer de l'être sur les 2 années à venir afin de préserver la santé de nos salariés. Cette démarche volontaire s'inscrit dans la Charte Action Bourbre Responsable et s'intègre parfaitement dans la politique sécurité de l'entreprise. »